

Plus qu'un pas pour nous rejoindre



Adhérez au Protocole des Nations Unies
pour l'abolition de la peine de mort

www.worldcoalition.org

**COALITION
MONDIALE**
CONTRE LA PEINE DE MORT

Campagne de ratification des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
Pourquoi une campagne de ratification	2
Vers une ratification universelle	2
Utiliser le kit	3
Les outils de campagne	3
PRESENTATION DE LA CAMPAGNE	4
Un instrument universel, des équivalents régionaux	4
Les pays cibles et les stratégies	4
Renforcer le suivi de la campagne de ratification	5
Le rôle des organisations membres de la Coalition mondiale	6
FAIRE CAMPAGNE POUR LA RATIFICATION	8
Faire connaître les protocoles	8
Envoyer des lettres de lobbying au gouvernement des pays cibles	9
Organiser des actions de plaidoyer au niveau des capitales	9
Travailler avec des partenaires locaux	10
Renforcer les partenariats avec les organisations internationales	11
FAIRE UN SUIVI DES RATIFICATIONS	12
Féliciter toute nouvelle ratification	12
Vérifier que toutes les étapes ont été suivies	12
Résultats	12
ANNEXES	13
Lettre modèle n°1 : pour les gouvernements et les décideurs politiques des pays cibles	13
Lettre modèle n°2 : pour une demande de rendez-vous	14
Lettre modèle n°3 : pour demander l'abolition en droit, la ratification du protocole régional équivalent et/ou la levée de la réserve	15
Modèle de communiqué de presse	16

**COALITION
MONDIALE**
CONTRE LA PEINE DE MORT

www.worldcoalition.org/fr/protocol



Introduction

Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, est le seul traité universel interdisant les exécutions et prévoyant l'abolition totale de la peine de mort. Il représente un mécanisme essentiel destiné à renforcer l'abolition de la peine de mort. Avec des ratifications toujours plus nombreuses, il permettra, à terme, de rendre illégale la peine de mort en droit international.

Au 25 septembre 2017, 85 pays – sur les 169 Etats parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP) - sont parties au Protocole (Azerbaïdjan, Brésil, Chili, El Salvador et Grèce avec une réserve en temps de guerre) et 2 États (Gambie et Angola) ont signé le Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié.

Pourquoi une campagne de ratification

Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et les protocoles régionaux sont des mécanismes essentiels destinés à renforcer et pérenniser l'abolition de la peine de mort dans le monde :

- ➔ **pour les États abolitionnistes en droit** : le processus devient irréversible, la peine de mort est abolie une fois pour toutes, quels que soient les changements de gouvernement et de situation politique ;
- ➔ **les États abolitionnistes en pratique** s'engagent à ne pas reprendre les exécutions, à commuer la peine des personnes déjà condamnées à mort et à prendre les mesures nécessaires pour abolir la peine de mort en droit ;
- ➔ **pour les États rétentionnistes** : un nombre croissant de ratifications permettra d'accroître la pression sur ces États pour mettre fin aux exécutions.

Vers une ratification universelle

Le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP est le seul instrument universel visant à abolir la peine de mort, mais il existe aussi des protocoles régionaux pour lesquels la Coalition mondiale fait également campagne.

Le travail de la Coalition mondiale contre la peine de mort et de ses membres a pour objectif principal de continuer à faire connaître ces mécanismes et d'encourager leur ratification.

Le projet consiste avant tout à augmenter le nombre de ratifications des protocoles internationaux et régionaux pour atteindre une « masse critique », le but étant de parvenir à dix ratifications supplémentaires sur 5 ans du deuxième Protocole facultatif par des Etats membres de l'ONU . Pour consulter la liste des pays cibles pour la période en cours : www.worldcoalition.org/fr/protocol.



Utiliser le kit

Le but du kit est de permettre un conseil pas-à-pas sur la façon de mener des actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques, et ce pendant toutes les étapes du processus de ratification. Il contient notamment des conseils pour conduire des missions, des modèles de lettres de lobbying et un modèle de communiqué de presse.

Les outils de campagne

- **Les modèles de lettres de lobbying et le modèle de communiqué de presse** contenus dans ce kit sont des exemples ayant pour but d'aider les organisations dans leur démarche de plaidoyer et de préparation d'actions. Les organisations sont encouragées à adapter ce matériel en tenant compte de la situation du pays concerné et plus particulièrement, à inclure toute information qui pourrait renforcer le plaidoyer.
- **La brochure d'information** détaille l'importance du Protocole et les raisons d'une campagne de ratification ;
- **Les fiches de ratification** sont à destination des décideurs politiques et donnent, pays par pays, la procédure de ratification et les arguments pour convaincre les pays cibles d'adopter le Protocole ;
- **Les Questions – réponses** sur le protocole permettent d'approfondir la connaissance du Protocole ;
- **Le glossaire juridique** explique les terminologies complexes du droit international.

Tous ces outils sont disponibles en français, anglais, espagnol et arabe sur le site Internet : www.worldcoalition.org/fr/protocol



Présentation de la campagne

Grâce aux enseignements tirés des avancées depuis 2009 et comme résultat de l'évaluation de la campagne finalisé en 2017, la campagne a évolué pour être davantage efficace.

Un instrument universel, des équivalents régionaux

Si le deuxième Protocole facultatif est le seul instrument universel visant à abolir la peine de mort, il a pris exemple sur ce qui se faisait à l'échelle régionale, comme au Conseil de l'Europe et à l'Organisation des Etats américains :

- **le Protocole 6 à la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (CEDH) concernant l'abolition de la peine de mort** est le tout premier instrument régional abolitionniste. Signé par les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, il a été ratifié par 46 d'entre eux. Ce texte prévoit l'abolition de la peine de mort, en permettant tout de même aux Etats de la maintenir pour des actes commis en temps de guerre ou de danger imminent de guerre.
- **le Protocole 13 à la CEDH**, adopté en mai 2002, ratifié par 44 Etats et signé par un autre, abolit la peine de mort en toutes circonstances et sans réserves possibles. Il va par là-même au-delà des dispositions du deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP.
- **le Protocole à la Convention américaine sur les droits de l'homme (CADH) relatif à l'abolition de la peine de mort** a été adopté en 1990 par l'Organisation des Etats américains (OEA). Comme le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP, il vise à abolir la peine de mort, avec tout de même possibilité pour les Etats de continuer à prononcer la peine de mort pour les crimes les plus graves à caractère militaire, commis en temps de guerre. Ce protocole a été ratifié par 13 des 22 Etats parties à la CADH sur les 35 Etats membres de l'OEA.

La Coalition mondiale et ses membres se mobilisent également pour l'adoption par l'Union africaine d'un **Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples** sur l'abolition de la peine de mort.

Le Protocole de l'ONU et les Protocoles régionaux sont des mécanismes essentiels qui partagent un même but : renforcer et pérenniser l'abolition de la peine de mort dans le monde

Les pays cibles et les stratégies

La campagne de ratification consiste avant tout à augmenter chaque année le nombre de ratifications. Une liste de pays cibles est donc définie et des actions sont encouragées et menées tous les ans. Dans un premier temps, la campagne s'est concentrée sur des « cibles faciles », des pays abolitionnistes qui s'étaient déjà engagés à ratifier, mais avaient besoin d'un dernier coup de pouce. Désormais, étant donné que quasiment toutes les cibles faciles ont ratifié le protocole, la Coalition mondiale devra se concentrer sur des pays ayant besoin de plus de persuasion, qui mettront plus de temps à ratifier.

Le choix des pays est basé sur différents critères :

- Propension à ratifier (engagement auprès des organisations intergouvernementales) ;



Campagne de ratification des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

- Vote des résolutions de l'AG de l'ONU pour un moratoire sur l'application de la peine de mort ;
- Opportunités politiques (réactivité du gouvernement, élections à venir, crise politique, état de l'opinion publique vis-à-vis de la peine de mort, etc.) ;
- Ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme (obtenue ou à venir, etc.)
- Calendrier des examens à venir devant l'EPU, le Comité des droits de l'Homme, la CADHP,...
- Obstacles légaux internes (complexité du processus de ratification par exemple) ;
- Capacités de campagne des membres de la Coalition mondiale (présence des membres de la Coalition mondiale ou affiliés) ;
- Autres partenaires locaux identifiés pour la campagne issue de la société civile ;
- Relations entre la société civile et le gouvernement (propension à travailler ensemble, volonté du gouvernement, etc.) ;
- Ouverture au dialogue à un niveau international ;
- Equilibre géographique et valeur stratégique.

Selon ces critères, 10 pays sont ciblés pour les 5 années à venir, avec deux pays prioritaires par an : Angola, Arménie, Cambodge, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Maroc, Samoa et Suriname. Cette liste évoluera au rythme des ratifications.

Ces choix ne sont pas définitifs : la Coalition mondiale est réactive et revoit constamment sa stratégie au regard notamment d'éventuels changements et opportunités politiques. Les actions des membres, les informations transmises par les partenaires locaux et les organisations internationales ainsi que les missions de lobbying permettent ainsi d'affiner les stratégies à mettre en place pour chaque pays cible.

Prévenir la réintroduction de la peine de mort

Le deuxième Protocole facultatif au PIDCP et les protocoles régionaux sont des outils clés pour renforcer et garantir l'abolition de la peine de mort.

- **Les pays abolitionnistes en droit abolissent la peine de mort de manière irréversible, sans tenir compte des changements au sein du gouvernement ou de la situation politique.** Cela relève d'une importance primordiale notamment dans un contexte où des pays abolitionnistes menacent d'adopter des lois permettant le retour à la peine de mort, notamment en Turquie ou aux Philippines.
- **Les pays abolitionnistes en pratique s'engagent à ne plus exécuter, à commuer les condamnations à mort et à prendre toutes les mesures nécessaires pour abolir la peine de mort dans leur législation.** C'est le cas du Bénin et de la Mongolie, deux pays abolitionnistes en pratique au moment de la ratification du Protocole de l'ONU, qui ont par la suite aboli en droit.

Renforcer le suivi de la campagne de ratification



**Campagne de ratification
des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort**

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

→ **La Coalition mondiale incite les pays qui ont ratifié le deuxième Protocole facultatif mais pas le protocole régional correspondant à le faire, et vice-versa, pour renforcer la valeur de tous les protocoles.** Ainsi :

- **La Bolivie, la Colombie et le Salvador** ont ratifié le deuxième Protocole facultatif, mais le protocole américain ;
- **Le Canada** a ratifié le deuxième Protocole facultatif, mais pas la Convention américaine sur les droits de l'homme, ni son Protocole relatif à la peine de mort.

→ **La Coalition mondiale encourage aussi le retrait des réserves existantes** comme l'ont fait Chypre, l'Espagne et Malte en 2003, 1998 et 2000. Au 15 janvier 2017, 5 pays seulement maintiennent les réserves : l'Azerbaïdjan, le Brésil, le Chili, le Salvador et la Grèce.

Le rôle des organisations membres de la Coalition mondiale

La multiplicité des acteurs avec lesquels la Coalition mondiale travaille dans le cadre de cette campagne en fait sa richesse :

- les organisations membres de la Coalition mondiale ;
- les partenaires locaux ;
- les dirigeants des pays cibles au niveau des capitales ;
- les organisations intergouvernementales ;
- les pays « Amis du Protocole ».

Les actions des membres de la Coalition mondiale dans cette campagne se sont diversifiées et intensifiées depuis le lancement en 2009. Davantage de membres se sont impliqués dans la campagne, que ce soit à travers l'envoi de lettres de lobbying, les missions sur le terrain ou la diffusion d'informations et de recommandations concernant la ratification du deuxième Protocole facultatif. D'autres encore ont servi de relais auprès des Organisation intergouvernementales ou de partenaires locaux. Cette implication a permis d'accroître de manière significative l'impact de la campagne de ratification.

La Coalition mondiale agit toujours en complémentarité de ses membres, et cette campagne en est un bon exemple : le Secrétariat de la Coalition coordonne les actions, assure une expertise et un soutien, fournit du matériel de campagne mis à jour et plurilingue, mais ce sont les membres qui mènent les actions.

La Coalition mondiale entend aider ses membres dans leurs actions en les tenant informés via son site Internet et la publication tous les deux mois d'un document intitulé « Evolution de la campagne de ratification ». Il résume les dernières évolutions de la campagne, y compris l'état des ratifications, les actions menées par la Coalition mondiale et ses membres, et propose des actions et un calendrier pour les prochains pays cibles.

Le rôle des membres de la Coalition mondiale dans cette campagne est primordial : il s'agit notamment de :

- faire connaître les protocoles en diffusant le matériel de campagne afin de sensibiliser le public sur l'importance de la ratification ;
- participer à la campagne de lettres de lobbying et écrire des courriers officiels pour faire pression sur les gouvernements ;



**Campagne de ratification
des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort**

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

- organiser des actions de plaidoyer au niveau des capitales et participer et aux missions de plaidoyer dans les pays cibles selon leur proximité géographique avec celui-ci ;
- renforcer les partenariats avec les organisations intergouvernementales ;
- travailler et créer des liens avec des partenaires locaux dans les pays cibles.



Faire campagne pour la ratification

Toutes les organisations membres de la Coalition mondiale n'ont pas les mêmes méthodes de travail, ni les mêmes moyens, ni les mêmes domaines d'expertise, mais chacune a un rôle à jouer dans cette campagne. Vous serez amenés à agir différemment selon :

- le pays où est basée votre organisation (si vous êtes dans un pays ciblé par la campagne ou pas)
- le type d'organisation (coalition nationale, réseau ou fédération, barreau d'avocats, ONG locale, ONG internationale, ville, syndicat, ...)
- votre expertise et compétence (sur un pays cible, sur des acteurs clés, sur le lobbying en général, sur les organisations intergouvernementales régionales et internationales,...)

Sur les cinq activités proposées ci-dessous, les deux premières sont facilement réalisables par tous, il s'agit de faire connaître les protocoles et d'envoyer des lettres de lobbying. Les trois activités suivantes s'adressent surtout aux organisations qui sont soit directement présentes dans les pays cibles, soit en lien avec des partenaires locaux, soit en contact avec des organisations intergouvernementales.

Faire connaître les protocoles

Un des objectifs principaux de cette campagne de la Coalition mondiale est de mieux faire connaître les protocoles régionaux et internationaux contre la peine de mort, à la fois auprès du grand public, des médias et des décideurs politiques.

Depuis 2009, certains membres spécialisés dans le domaine des réseaux sociaux ont par exemple repris les informations envoyées par le secrétariat de la Coalition mondiale tous les deux mois dans le document intitulé « Evolution de la campagne de ratification » et les ont relayées sur Twitter et Facebook en encourageant le grand public à participer à la campagne de lettres.

D'autres organisations, comme la FIACAT et certaines ACAT ont commencé à soulever la question de la ratification du Protocole dans chacune de leurs interventions concernant la peine de mort.



Vous aussi, relayez les informations !

Pour accroître la visibilité autour de cette campagne, nous vous invitons à relayer les documents « grands publics » de présentation du protocole de la Coalition mondiale, en les traduisant dans votre langue si besoin, via :

- votre Site Internet ;
- des blogs, forums, Facebook, Twitter et autres réseaux sociaux ;
- votre Newsletter ou lettre d'information mensuelle ou hebdomadaire en version électronique ou en version papier ;
- des communiqués de presse, lettres aux éditeurs de journaux ou articles de presse si vous travaillez avec les médias.



Campagne de ratification des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

Envoyer des lettres de lobbying au gouvernement des pays cibles

La pression internationale est un des éléments clés de cette campagne de ratification. L'envoi de courriers officiels en provenance du monde entier démontrera l'importance de cette ratification aux yeux de la société civile internationale. Plus les pays ciblés entendront parler des protocoles, plus ils seront susceptibles de les ratifier.

Depuis 2010, des appels ont été lancés par le Secrétariat de la Coalition mondiale tous les deux mois avec des modèles de lettres et les coordonnées des destinataires pour chaque pays. La plupart des membres qui ont répondu à ces appels sont des organisations qui n'avaient pas de lien précis avec les pays cibles. L'appel du Secrétariat se fera désormais tous les 6 mois. La stratégie de la Coalition mondiale consistant à demander à ses membres d'envoyer des lettres aux pays cibles s'est avérée de plus en plus gagnante avec un nombre croissant de réponses obtenues de la part des pays cibles. La Coalition mondiale et ses membres ont ainsi reçu des réponses de la part des gouvernements de la Lettonie, de la Bolivie (lettre du ministre de la Justice et de la présidence de la Bolivie), de la République dominicaine, de l'Angola (lettre du ministre de la Justice indiquant que la procédure avait été initiée) et de la Pologne. Ces réponses ont été déterminantes pour préparer les missions de lobbying et identifier les interlocuteurs-clés à rencontrer. Elles ont aussi permis de démontrer que les processus de ratification avaient été initiés dans pratiquement tous les pays cibles !

Cette campagne de lettres fonctionne donc bien et elle est facile à réaliser par tous.



Ecrire aux décideurs politiques

- **si vous n'avez pas de lien précis avec les pays cibles**, deux fois par an, vous serez invités à envoyer des courriers officiels pour faire pression sur les gouvernements. Deux fois par an, le Secrétariat de la Coalition mondiale enverra un rappel accompagné de modèles de lettres et des coordonnées des destinataires pour chaque pays.
- **si votre organisation est présente dans un pays cible**, vous pouvez aussi leur écrire indépendamment en utilisant le modèle de lettre n°1.

Organiser des actions de plaidoyer au niveau des capitales

Les rencontres avec les officiels des gouvernements sont souvent les moyens les plus efficaces de se renseigner sur la position du gouvernement et de convaincre les décideurs politiques de ratifier le Protocole. Pour que ces missions soient représentatives de la composition de la Coalition mondiale, les membres sont invités à y participer selon leur lien géographique avec les pays cibles. Par exemple, pour les missions en Pologne, des membres européens seront privilégiés ou pour l'Angola, des membres Africains, etc.

Cette activité s'adresse donc davantage à des organisations membres dont le siège est dans un des pays cibles ou dans les pays voisins des pays cibles.



Pour participer à une ou plusieurs missions :

- Contactez le secrétariat de la Coalition mondiale
- Le secrétariat organisera la mission en fonction du calendrier prévu et de vos disponibilités
- Vous pouvez aussi organiser vous-même un rendez-vous, notamment en utilisant le modèle de lettre n°2

Quelques conseils pour la mission :

- une fois que le rendez-vous est arrangé, lisez et préparez les *kits de ratification* pour les gouvernements et apportez-le lors du rendez-vous. Il sera utile : les gouvernements n'ont habituellement pas de connaissances approfondies du Protocole. Ce matériel peut également contenir des réponses aux questions qui vous seront adressées durant le rendez-vous.
- pendant le rendez-vous, concentrez-vous sur les questions suivantes :
 1. Quelle est la position du gouvernement concernant le Protocole ?
 2. Pourquoi, étant un pays abolitionniste, il n'a pas encore ratifié ?
 3. Quelle est la procédure à suivre pour ratifier ou accéder au Protocole ?
 4. Demandez des informations sur le planning pour préparer et adopter la ratification
 5. Encouragez le gouvernement à accélérer l'examen et le traitement de cette législation.
- Après le rendez-vous, envoyez un email de remerciement aux personnes rencontrées en résumant brièvement leurs éventuels engagements ; puis, écrivez un rapport plus complet et envoyez-en une copie au secrétariat de la Coalition mondiale, pour partager ce que vous avez appris et aider à accroître l'impact de la campagne.

Travailler avec des partenaires locaux

Depuis 2011, les membres de la Coalition mondiale ont servi de relais pour contacter la société civile locale dans les pays où la Coalition mondiale ne compte pas de membres directs. En effet, beaucoup d'organisations membres de la Coalition mondiale sont elles-mêmes des fédérations et disposent d'un large réseau d'ONG dans le monde. C'est le cas de la FIDH, grâce à qui la Coalition mondiale a pu identifier des partenaires locaux au Salvador ou au Cambodge, et de la FIACAT avec les ACAT Burundi, Côte d'Ivoire et Benin. C'est aussi le cas des barreaux d'avocats, comme le Barreau de Paris ou de Porto Rico qui ont un accès privilégié aux barreaux des pays cibles et ont là aussi servi de relais.

Le travail avec les partenaires locaux a souvent permis l'élaboration d'une stratégie plus adaptée aux circonstances. Cependant, ce contact n'a pas systématiquement abouti à une participation active de la société civile nationale dans la campagne de ratification, que ce soit en élaborant une stratégie de ratification nationale, en identifiant et partageant ses contacts politiques ou en participant aux missions de lobbying.



Campagne de ratification des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort

KIT DE LOBBYING POUR LES MEMBRES

A l'avenir, la Coalition mondiale devrait renforcer ses liens avec les ONG locales et les impliquer plus directement, surtout dans les pays en situation de moratoire de fait.



Mobilisez des partenaires locaux

Si votre organisation est elle-même un réseau, une fédération ou coalition, et a des affiliés, groupes ou sections dans un ou plusieurs pays cibles, vous pouvez faire avancer la campagne en :

- Impliquant la société civile nationale concernée : organisations des droits de l'homme, église, syndicat, avocats, juges...
- Encourageant l'élaboration d'une stratégie nationale de ratification, y compris en termes de soutien dans les agences gouvernementales et de lobbying des politiciens et des gouvernements.
- Identifiant et entretenant les contacts avec les dirigeants politiques et représentants du gouvernement afin de promouvoir le soutien politique à la campagne.
- Participant aux missions de lobbying dans le pays.

Renforcer les partenariats avec les organisations internationales

Depuis 2009, les membres de la Coalition mondiale ont agi comme un relais pour les informations et les recommandations de la campagne, et ce à différents niveaux : les ONG internationales qui travaillent avec les organisations intergouvernementales, comme l'ONU, l'OSCE, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, ou encore la Commission interaméricaine des droits de l'homme.



Travailler avec les organisations internationales

Si votre organisation collabore régulièrement avec une de ces instances, vous pouvez faire avancer la campagne en :

- évoquant le Protocole dans vos rapports alternatifs sur les pays cibles ;
- émettant des recommandations pour la ratification ;
- faisant des déclarations orales dans ce sens ;
- organisant des rencontres avec les représentants des pays cibles auprès de ces instances ;
- organisant des événements en marge des sessions sur les droits de l'homme.



Faire un suivi des ratifications

Féliciter toute nouvelle ratification

La ratification est le but principal de la campagne. Il est pour cela essentiel de la rendre publique. Une fois qu'un pays a ratifié le Protocole, l'étape suivante est la publication.



- **Envoyez un communiqué de presse** en utilisant le *modèle de communiqué de presse* en Annexe
- **Ecrivez aux décideurs politiques avec lesquels vous avez été en contact**, par exemple, si vous avez écrit des courriers ou participé à des missions de plaidoyer

Vérifier que toutes les étapes ont été suivies

La campagne ne s'arrête pas à la ratification d'un des protocoles susmentionnés, mais bien à de l'abolition définitive de la peine de mort en droit interne.



Pour s'assurer que l'abolition est bien définitive, voici quelques étapes très simples à suivre :

- Le pays a-t-il ratifié le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et le protocole régional correspondant (pour les Etats membres du Conseil de l'Europe et de l'Organisation des Etats américains uniquement) ?
- Le pays a-t-il ratifié les protocoles internationaux et régionaux avec une réserve ?
- Le pays a-t-il aboli la peine de mort dans sa législation interne ?

Si la réponse à l'une ou plusieurs de ces questions est « non », écrivez une lettre au nouvel Etat partie **en utilisant le modèle de lettre n°3** pour le féliciter de la ratification du protocole et demandez la ratification du protocole régional ou international correspondant, le retrait de la réserve et/ou l'abolition en droit interne.

Résultats

N'oubliez pas d'envoyer des rapports au secrétariat de la Coalition mondiale sur les actions effectuées et les engagements pris. Cette démarche a pour but d'accroître l'efficacité de la campagne et son impact sur les autres pays.

Contactez la Coalition mondiale :

Jessica Corredor Villamil, Responsable des programmes
jcorredor@worldcoalition.org – www.worldcoalition.org



ANNEXES

Lettre modèle n°1 : pour les gouvernements et les décideurs politiques des pays cibles

Toutes les parties entre crochets [...] sont à remplacer. Pour compléter cette lettre, vous pouvez vous référer au kit de ratification du pays cible (www.worldcoalition.org/fr/protocol), aux tableaux des ratifications mis à jour (www.worldcoalition.org/fr/A-universal-tool-with-regional-equivalents) et à la base de données sur la peine de mort dans le monde (www.worldcoalition.org/fr/worldwide-database).

[Titre et Nom]

Je m'adresse à vous en tant que membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort pour encourager votre gouvernement à ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Au [date], [85] Etats ont ratifié ce Protocole. Cette tendance correspond à celle vers l'abolition universelle de la peine de mort. A l'heure actuelle, 105 Etats ont aboli la peine capitale pour les crimes ordinaires et 35 ont renoncé à l'appliquer en pratique **[vérifier que tous les chiffres soient toujours d'actualité]**.

La Coalition mondiale contre la peine de mort a lancé une campagne de ratification des protocoles internationaux et régionaux pour l'abolition de la peine de mort dont le but est d'assurer l'abolition de la peine capitale au niveau universel. La peine de mort doit être considérée, par chaque pays, comme un traitement inhumain, cruel et dégradant, violant le droit à la vie.

Je vous écris donc pour demander à votre gouvernement de se joindre à cet effort d'une ampleur internationale, en vue de l'abolition de la peine de mort, et de **ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au PIDCP et le Protocole [citer le Protocole régional pertinent] le plus tôt possible**.

[Nom du pays] a aboli la peine de mort en [année] et n'a procédé à aucune exécution depuis [année]. Il a déjà ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et **[noms des traités internationaux ratifiés par ce pays]**. Il a également voté en faveur de la résolution des Nations unies, de décembre 2007, 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, pour un moratoire mondial sur les exécutions. C'est pourquoi la ratification du Protocole devrait n'être plus qu'une formalité à accomplir.

Veuillez trouver, joint à cette lettre, une brochure d'information sur le Protocole. Je serais très honoré de répondre à d'éventuelles questions de votre part concernant ce Protocole.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.



Lettre modèle n°2 : pour une demande de rendez-vous

Toutes les parties entre crochets [...] sont à remplacer. Pour compléter cette lettre, vous pouvez vous référer au kit de ratification du pays cible (www.worldcoalition.org/fr/protocol), aux tableaux des ratifications mis à jour (www.worldcoalition.org/fr/A-universal-tool-with-regional-equivalents) et à la base de données sur la peine de mort dans le monde (www.worldcoalition.org/fr/worldwide-database).

[Titre et Nom]

Je m'adresse à vous en tant que membre de la Coalition mondiale contre la peine de mort, pour solliciter un rendez- avec **[nom de la personne que vous souhaitez rencontrer]** pour discuter du processus de ratification par **[nom du pays]** du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort.

La Coalition mondiale a été créée à Rome, le 13 mai 2002, dans le but de renforcer la dimension internationale de la lutte contre la peine capitale et son objectif final est l'abolition universelle de cette peine. Elle milite aussi afin d'obtenir la fin définitive des exécutions dans les pays qui maintiennent cette sentence.

Le deuxième Protocole facultatif est le seul traité de portée universelle visant à interdire les exécutions et prévoyant l'abolition de la peine de mort au niveau international.

Lorsqu'une majorité de pays auront ratifié ce Protocole, il servira d'instrument rendant la peine de mort illégale en droit international. Dans ce contexte, la Coalition mondiale a lancé une campagne de ratification de ce Protocole.

Je souhaiterais vous rencontrer pour discuter de la possibilité pour **[nom du pays]** de ratifier le deuxième Protocole facultatif.

[Nom du pays] a aboli la peine de mort en **[année]** et n'a procédé à aucune exécution depuis **[année]**. Il a déjà ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et **[noms des traités internationaux ratifiés par ce pays]**. Il a également voté en faveur de la résolution des Nations unies, de décembre 2007, 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, pour un moratoire mondial sur les exécutions. C'est pourquoi la ratification du Protocole devrait n'être plus qu'une formalité à accomplir.

Je vous serais extrêmement reconnaissant si lors de votre réponse, vous pouviez nous faire part de la position de votre gouvernement vis-à-vis de la peine de mort et du processus de ratification des traités internationaux dans votre pays.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.



Lettre modèle n°3 : pour demander l'abolition en droit, la ratification du protocole régional équivalent et/ou la levée de la réserve

Toutes les parties entre crochets [...] sont à remplacer. Pour compléter cette lettre, vous pouvez vous référer au kit de ratification du pays cible (www.worldcoalition.org/fr/protocol), aux tableaux des ratifications mis à jour (www.worldcoalition.org/fr/A-universal-tool-with-regional-equivalents) et à la base de données sur la peine de mort dans le monde (www.worldcoalition.org/fr/worldwide-database).

[Titre et Nom]

Au nom de **[Nom de votre organisation]** et de la Coalition mondiale contre la peine de mort, je félicite **[nom du pays]** pour la récente ratification du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relative aux droits civils et politiques visant à l'abolition de la peine de mort.

Au **[date]**, [85] Etats ont ratifié le deuxième Protocole facultatif. Cette tendance correspond à celle vers l'abolition universelle de la peine de mort. A l'heure actuelle, 105 Etats ont aboli la peine capitale pour les crimes ordinaires et 35 ont renoncé à l'appliquer en pratique **[vérifier que les chiffres soient toujours d'actualité]**.

Par ailleurs, votre pays a ratifié ce Protocole avec une réserve et je m'adresse à vous afin d'enjoindre le gouvernement de votre pays à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la levée de cette réserve, faite au moment de la ratification, le **[date de la ratification/accession]**.

La Coalition mondiale travaille en vue d'assurer que tous les Etats ratifient le Protocole. Une ratification universelle interdirait en effet les exécutions dans le monde et permettrait de protéger le droit à la vie au niveau international.

[Nom du pays], a aboli la peine de mort en **[année]** et n'a procédé à aucune exécution depuis **[année]**. Il a déjà ratifié le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et **[noms des traités internationaux ratifiés par ce pays]**. Il a également voté en faveur de la résolution des Nations unies, de décembre 2007, 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016, pour un moratoire mondial sur les exécutions.

Le prochain pas est donc **[éléments à supprimer selon le cas]** l'abolition de la peine de mort pour tous les crimes et en toute circonstance, la ratification du **[protocole régional équivalent]** ainsi que la levée des réserves faite lors de la ratification du deuxième Protocole facultatif.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, cher **XXX**, en l'expression de mes salutations distinguées.



Modèle de communiqué de presse

[Votre En-tête]

**[NOM DU PAYS] RATIFIE LE PROTOCOLE DES NATIONS UNIES POUR
L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT**

Date

Communiqué de presse – Nom de votre organisation

[Nom de votre organisation] félicite [nom du pays] pour la ratification du deuxième Protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le [date de l'évènement]. Cette ratification s'est déroulée suite à l'accord du Parlement [modifier en fonction du processus de ratification], qui a approuvé le Protocole en [mois/année] et la signature du Président [modifier en fonction de la procédure de ratification] en [mois/année].

Le deuxième Protocole facultatif est le seul traité de portée universelle qui prohibe les exécutions et permet de verrouiller l'abolition de la peine de mort au niveau international.

Répondez aux questions : Pourquoi et comment la ratification a été rendue possible dans le pays? Expliquer le contexte historique qui a favorisé une telle ratification.

[Nom du pays] a aboli la peine de mort en [date] et n'a pas commis d'exécution depuis [date]. Il a ratifié [traités et dates].

[Nom de votre organisation] encourage le gouvernement de [nom du pays] à prendre toutes les mesures et à édicter la législation nécessaire, dès que possible, [si cela n'a pas déjà été fait] et encourage les autres pays à prendre de telles mesures.

Contact:

NOM Prénom:

Adresse email:

Numéro de téléphone:

[Nom de votre organisation] a été créé en [date] dans le but de [objectifs de votre organisation].